

Accusé de réception en préfecture
030-243000643-20110607-2011-02-23-AU
Date de signature : -
Date de réception : 04/08/2011

**Procès-verbal de mise à disposition modifié
par la commune de Nîmes
des biens décrits ci-après, affectés
à l'exercice de la compétence
assainissement
par la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole¹**

En application des articles L. 5211-5 III et L. 1321.1 et suivants du code général des collectivités territoriales, disposant que tout transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence, les biens décrits par le présent procès verbal sont mis à la disposition :

- **De la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole**, représenté(e) par son Président, Jean Paul FOURNIER, dûment habilité par délibération N° 23 du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2011,
- **Par la commune de Nîmes**, représentée par

- **Biens:**

* **Installations techniques recensées à fin 2009 selon le rapport du délégataire :**

- 1 station d'épuration située sur la commune de Nîmes
- 1 station de prétraitement et de pompage sur la commune de Nîmes
- 14 postes de relevage situés sur la commune de Nîmes

- **Situation juridique des immobilisations :**

La commune est propriétaire des parcelles suivantes supportant la station d'épuration, la station de prétraitement et de pompage et les 10 postes de relevage ainsi que le terrain réservé à la future extension de station d'épuration :

- Station d'épuration Nîmes Ouest, sise 2888 Chemin du Mas de Cheylon, parcelles cadastrées KE 136 de 18 478 m², KE 134 de 39 563 m², KE 139 de 4 180 m², KE 166 de 595 m², et KE 147 de 32 343 m²,
- Station de prétraitement et de pompage Nîmes Centre, 1207 chemin Tour de l'Evêque, parcelle cadastrée LO 172 de 8 072 m²,
- Poste de relevage Mas de Boudan cadastré LO 174 de 223 m², chemin Tour de l'Evêque, avec servitude de passage sur la parcelle LO 173,
- Poste de relevage Citroën, parcelle cadastrée KM 48 de 38 m², RN 113,
- Poste de relevage Valdegour, impasse de la Chimère situé sur voie publique,
- Poste de relevage Ancienne route d'Avignon au n° 230 situé sur voie publique,
- Poste de relevage Bahlsen, au rond point Avenue Frédéric Bartholdi/Feuillade, situé sur voie publique,
- Poste de relevage Av Georges Dayan, situé dans la rive gauche du Cadereau de Valdegour,
- Poste de relevage La Bastide cadastré KD 0046 de 44 425 m², le Petit Avabre,
- Poste de relevage Prodis, domaine public section CS rue Bacchus ZAC de Grézan,
- Poste de relevage Zone Hôtelière les Passes cadastré ER 0384 de 95 m², 32 rue Mallet Stevens, zone hôtelière
- Poste de relevage Gaston Teissier cadastré ER 0063 de 2 968 m², La Roussillone Sud,
- Terrain réservé pour la future extension de la station d'épuration cadastré KE 149 pour 74 340 m², Carrière du Mas de Cheylon,